

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 avril 2020

Le quinze avril de l'an deux mille vingt, à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence d'Hervé LE MAREC, maire de la commune d'Hénonville.

Etaient présents : MM, BOURGHELLE, DOUTRELEAU, HADJAB, LE MAREC, MMES BABIJ, FROISSART, LESOBRE.

Absents excusés : M. PONCET, M. MAUBERT, M. DECAGNY qui donne pouvoir à Mme FROISSART, Mme BOITARD qui donne pouvoir à M. LE MAREC, M. DELACOUR qui donne pouvoir à M. DOUTRELEAU, M. MEURIER qui donne pouvoir à M. LE MAREC.

Objet, Participation financière de la commune d'Hénonville à la construction du city-stade et mise à disposition du terrain durant la durée des travaux

Monsieur le maire expose,

Pour la construction du city-stade, il est nécessaire de mettre le terrain cadastré n°84 à la disposition du Département de l'Oise durant la durée des travaux. La commune participera financièrement à hauteur de 25 % du montant HT du coût global des travaux et, d'autre part, la commune reversera au Conseil Départemental 16.404 % du montant TTC qu'il aura perçu de l'Etat au titre de la FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) puis à signer la convention à intervenir avec le Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité décide de mettre le terrain cadastré n°84 à la disposition du département de l'Oise durant la durée des travaux, à ce que la commune participe financièrement à hauteur de 25 % du montant HT du coût global des travaux et, d'autre part, à ce que la commune reverse au Conseil Départemental 16.404 % du montant TTC qu'il aura perçu de l'Etat au titre de la FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) puis autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Département.

Et ont signé au registre les membres présents :